

212C1294
FR0000036725-OP031-RO18

4 octobre 2012

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

COMPAGNIE IMMOBILIERE BETELGEUSE C.I.B.

(Euronext Paris)

1. Le 2 octobre 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société C.I.B. - COMPAGNIE IMMOBILIERE BETELGEUSE (ci-après « CIB »), déposé par Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de la société de droit luxembourgeois Orion Immobilien Christine S.à r.l.¹ (cf. Décision et Information 212C1279 du 2 octobre 2012).

La note d'information conjointe des sociétés Orion Immobilien Christine S.à r.l et CIB (visa n° 12-470 en date du 2 octobre 2012) a été diffusée et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué publié le 4 octobre 2012).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte **du 5 octobre au 18 octobre 2012 inclus**. Le retrait obligatoire interviendra **le 19 octobre 2012**.

Oddo Corporate Finance se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions qui seront apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions CIB non détenues par l'initiateur.

Nyse Euronext Paris publiera les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

2. La cotation des actions CIB sera reprise 5 octobre 2012.

¹ Contrôlée indirectement par le fonds Orion European Real Estate Fund II CV, conseillé par la société Orion Capital Managers, LLP.